

SAS 5H ACAJOU

Société par Actions Simplifiée

Capital social de 1 000 Euros

Siège Social : 5, Résidence les Sucriers Acajou

97232 LE LAMENTIN

RCS FORT DE France N°949 480 206 00018

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 30 juin,

A 14 heures,

Les associés de la **SAS 5H ACAJOU**, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la Société, sur convocation de la présidence.

Les associés représentants en tant que tel la totalité des actions composant le capital de la Société sont présents ;

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yann HONORE.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par Le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la Présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Procuration pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le rapport de gestion établi par la présidence,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 décembre 2023** tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence d'affecter le **déficit de 498.51 Euros** au poste « **REPORT A NOUVEAU** » de la manière suivante :

Perte de l'exercice	- 498.51 Euros
Report à nouveau	/

Compte tenu de cette affectation, le compte « **REPORT A NOUVEAU** » s'élèvera à – **498.51 Euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

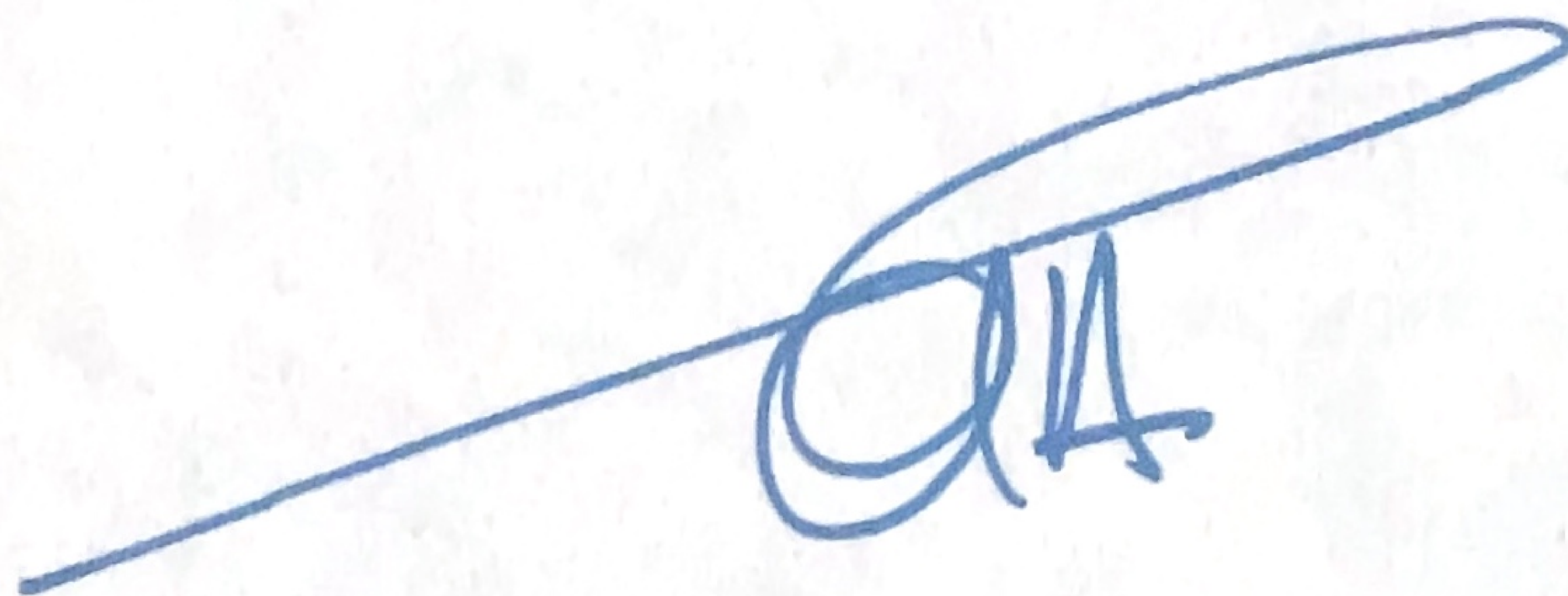
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par Le Président

Le Président
Monsieur Yann HONORE



Annexes

copie de 2/26/23
QTH.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
 - conformité aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accès), hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accès), hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

B - PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré, premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de revient comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production. Les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais professionnels de vente, affectée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

D - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est prévue lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E - PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

Références		ETAT DES IMMOBILISATIONS		Valeur brute en fin d'exercice		Valeur brute en fin d'exercice		Valeur d'origine en fin d'exercice	
		Valeur brute en début d'exercice		Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement									
Autres postes									
Total des immobilisations incorporelles									
Terrains									
Constructions sur sol propre									
Constructions sur sol d'autrui									
Constructions générales, agencements, aménagements des									
installations									
Installations techniques, matériel et outillage industriels									
Installations générales, agencements, aménagements divers									
Matériel de transport									
Matériel de bureau et mobilier informatique									
Emballages récupérables et divers									
Immobilisations corporelles en cours									
Avances et acomptes									
Total des immobilisations corporelles									
Participations évaluées par mise en équivalence									
Autres participations									
Autres titres immobilisés									
Prêts et autres immobilisations financières									
Total des immobilisations financières									
Total général									

Comptes annuels du 18/10/2022 au 31/12/2023

SH ACAJOU

5 Résidence LES SUCRIERS ACAJOU - 97232 LE LAMENTIN

Siret : 949 480 206 00018

APE : 4110A

*Le 26/12/23
SH ACAJOU*

Sommaire

Attestation de l'expert-comptable

Comptes annuels

Bilan

Actif

Passif

Compte de résultat

SLG

Annexes

Comptes annuels détaillés

Bilan - détaillé

Actif

Passif

Compte de résultat - détaillé

SLG - détaillé

Liasse fiscale

3
4
5
5
6
7
9
10
17
18
18
19
20
22
23

Attestation de l'expert-comptable

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui nous a été confiée par l'entreprise 5H ACAJOU, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 10/18/2022 au 12/31/2023 et présentent les caractéristiques suivantes :

Total du bilan	981,49 €
Chiffre d'affaires net	-0,00 €
Résultat de l'exercice	-498,51 €

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à VICHY

Le 31 juillet 2025

Comptes annuels

Bilan

Actif

	Brut	Amt., provisions	Net 2023 15 mois
Capital souscrit non appelé	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-
Frais de développement	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Terrains	-	-	-
Constructions	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-
Industriels	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations financières (dont à moins d'un an)	-	-	-
Participations	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Total actif immobilisé (I)	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-
Matières premières et approvisionnements	-	-	-
En-cours de production de biens	-	-	-
En-cours de production de services	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-
Marchandises	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances	-	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Actions propres	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-
Disponibilités	981,49	-	981,49
Disponibilités en attente d'affectation	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
Total actif circulant (II)	981,49	-	981,49
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-	-	-
Primes de remboursement des obligations (IV)	-	-	-
Écart de conversion Actif (V)	-	-	-
Total Actif (0 à V)	981,49	-	981,49

Bilan

Passif

	Net 2023 15 mois
Capital (dont versé)	1 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-
Écarts de réévaluation	-
Réserves	-
Réserve légale	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-
Réserves réglementées	-
Autres réserves	-
Report à nouveau	-
Résultat de l'exercice	-498,51
Subventions d'investissement	-
Provisions réglementées	-
Total I	501,49
Produit des émissions de titres participatifs	-
Avances conditionnées	-
Provisions pour risques	-
Provisions pour charges	-
Total I bis	-
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	480,00
Dettes fiscales et sociales	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	-
Produits constatés d'avance	-
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-
Total II	480,00
Écarts de conversion Passif (total III)	-
Total Passif (I à III)	981,49

Compte de résultat

Produits d'exploitation	-
Ventes de marchandises	-
Production vendue (biens)	-
Production vendue (services)	-
Vente de produits résiduels	-
Ventes non définies	-
Produits des activités annexes	-
Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise	-
Chiffre d'affaires net	-
Production stockée	-
Production immobilisée	-
Subventions d'exploitation	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	-
Autres produits	-
Total des produits d'exploitation (I)	-
Charges d'exploitation	-
Achats stockés - Matières premières et autres approvisionnements	-
Achats de marchandises	-
Frais accessoires	-
Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	-
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	-
Autres achats et charges externes	498,51
Impôts, taxes et versements assimilés	-
Salaires et traitements	-
Charges sociales	-
Dotations d'exploitations	-
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	-
Pour risques et charges : dotations aux provisions	-
Sur immobilisations : dotations aux provisions	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions	-
Autres charges	-
Charges non définies	-
Total des charges d'exploitation (II)	498,51
Résultat d'exploitation (I - II)	-498,51
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-
Produits Financiers	-
Produits financiers de participations	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-

Gains de change	-
Produits nets sur cessions de VMP	-
Autres produits financiers	-
Reprises sur provisions	-
Total des produits financiers (V)	-
Charges Financières	-
Intérêts et charges assimilées	-
Perte de change	-
Charges nettes sur cessions de VMP	-
Autres charges financières	-
Dotations financières aux amortissements et provisions	-
Total des charges financières (VI)	-
Résultat financier (V - VI)	-
Résultat courant avant impôts (I-II-III-IV+V-VI)	-498,51
Produits exceptionnels	-
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-
Produits de cession des éléments d'actif	-
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat d'exercice	-
Autres produits exceptionnels	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-
Total des produits exceptionnels (VII)	-
Charges exceptionnelles	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	-
Autres charges exceptionnelles	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-
Total des charges exceptionnelles (VIII)	-
Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-
Participation des salariés (IX)	-
Impôts sur les bénéfices (X)	-
Total des produits (I+III+V+VII)	-
Total des charges (I+IV+VI+VIII+IX+X)	498,51
Résultat de l'exercice	-498,51

SAS 5H ACAJOU

Société par Actions Simplifiée

Capital social de 1 000 Euros

Siège Social : 5, Résidence les Sucriers Acajou

97232 LE LAMENTIN

RCS FORT DE France N°949 480 206 00018

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le **31 décembre 2023** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice :

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 l'activité de la Société a été la suivante :

- Le chiffre d'affaires est de **0 Euro**
- Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un **déficit de - 498.51 Euros** - Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert en **2024** sont les suivants :

- Rationalisation des coûts et croissance du CA
- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats :

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Au cours de l'exercice clos, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de **0 Euro**.

Les achats et autres charges externes ont atteint un total de **498.51 Euro**.

Les impôts taxes et versement assimilés ont atteint un total de **0 Euro** pour l'exercice clos contre **0 Euro**.

Les salaires et traitements ont atteint un total de **0 Euro** pour l'exercice clos contre **0 Euro**.

Les charges sociales ont atteint un total de **0 Euro** pour l'exercice clos contre **0 Euro**.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total de **498.51 Euros**.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice clos une perte de **- 498.51 Euros**.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à **- 498.51 Euros**.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de **0 Euro** lors de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le résultat est **déficitaire - 498.51 Euro**.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître **un déficitaire de 498.51 Euros**.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du résultat au poste « Report à nouveau » :

Le compte « REPORT A NOUVEAU » se situe au 31 décembre 2023 à : **0 Euro**

Affectation du résultat de l'exercice : **498.51 Euros**

Compte tenu de cette affectation, le poste « REPORT A NOUVEAU » s'élèvera à **- 498.51 Euros**.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Président
Monsieur Yann HONORE

